

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 mars 2015

Présents : Paul ABEILLON, Marc BALAZUC, Sylvaine BARRET, Pierre BERTRAND, Quentin BONHOMME, Jean Philippe CAILLARD, René CARDINAL, Alain CHARDES, Claude CIVINS, Pierre DE LA FONTAINE, Jean Marie DUMAS, Claude FAY, Thierry FEIGE, François GABON, Daniel GUIGON, Jacques HUMBERT, Patrick JASSIN, Bernard LACOSTE, Vincent LAFFONT, Yannick LAVIE, Charly LENGLET, Thierry MICHEL, Robert MOINE, Luc PRAT, Claude ROUSSEL, Gilles SAGNAL, Michael SAYER, Sébastien SCHREITER, Christine THIBON, Jean-François THIBON, Marc THIBON, Hugo TRIBES, Marisca VAN AARSEN.

Représentés ayant donné pouvoir : Thomas BETTIG, Emile CONSTANT, Gilles DEDEUS, Alexis DELFOSSE, Edmond GAYRAL, Yanis KALKIAS, Michel KLINGHOFER, Philippe LEDIEU, Bertrand MARBACH, Michel PERRIN, Florian PICHON, Marcel RUPPERT, Guillaume SARRUT, Michel SOUBEYRAND, Rémi TUFFET, Henri VAN HOVE,

Absents : Pascal AUBERT, René AUDIGIER, Maxime AURIOL, Paul BALAZUC, Antoine BERTHET, Etienne BOBENREITH, Edy BOUCHER, Paul CABROL, Christian CHAIX, Jean Michel CHALENCON, Jean CROCHET, Francine DERIDDER, Romain DUCHAN-VIGNAL, Pierre Lucas DUPUIS, Claude ESQUIROL, Jean FOUCHER, Steven HERRERO, Emile GUILBERT, William GELEE, Neyla HAMELLE, Jean Raymond HELLY, Jean-Marc HEYWANG, Charles IMBERT, Andy JASMIN, Frédéric MANENT, Jean Philippe MARTINET, Bruno MASSON, Philippe MICHEL, Bruno MONTAGNE, Alexandre MORGANT, René MOURIEZ, Louis POL, Pierre SENAY, Philippe SITTLER, Mathieu TALLON, Edouard VAN HERK, Geert VAN LIEROP,

• **Intervention du Président Paul ABEILLON**

Je vous remercie tous pour votre présence à cette assemblée générale. Les jeunes sont bien représentés. Avec les pouvoirs que nous avons reçus le quorum est atteint et notre assemblée peut donc se tenir valablement.

Nous avons le plaisir d'accueillir Pierre PESCHIER, Maire de VALLON et Bruno LAURENT, premier adjoint de RUOMS.

Je dois excuser les Maires de LABEAUME et St ALBAN AURIOLLES.

Je dois excuser également Emmanuel GRARRE Président du comité régional CRA22 et Vincent MARQUIS responsable de la sécurité.

Bienvenue et merci à René ISAAC-TOURRE représentant de la presse qui relate toutes les activités de notre club et ce tout au long de l'année.

Pour l'année 2014 c'est un total de 1013 heures de vol (1014 l'année précédente).

Une saison de baptêmes de l'air en nette baisse, une activité de surveillance aérienne modeste, 54 heures. Mais une importante activité de notre école de pilotage et une nette augmentation des vols pilotes. Détail dans le rapport d'activités.

Je remercie tous les pilotes et administratifs qui ont comme d'habitude assuré les permanences de juillet / août avec assiduité, ainsi qu'avec toute la sécurité et l'efficacité habituelle.

Merci à Marc THIBON notre mécanicien, pour les 50 heures, les petites interventions et les convoyages, il a toujours répondu présent.

Notre principale action en faveur des jeunes se poursuit dans le cadre de la préparation au Brevet d'Initiation Aéronautique. Cette formation s'effectue pour la dixième année consécutive. Onze élèves suivent actuellement avec assiduité les cours dispensés par Claude CIVENS, sous la responsabilité de nos instructeurs Luc PRAT et Vincent LAFFONT les samedi matin dans nos locaux de l'Aéro-Club, d'autres élèves suivent les cours au collège d'AUBENAS. Nous assurons les vols pour tous.

De bons résultats pour la session 2013/2014, 3 sur 5 ont réussi le BIA. Le BIA est un tremplin pour le théorique du BB/LAPL et par la suite enchaîner avec la pratique.

Tous ceux qui le souhaitent, bénéficient également des cours théoriques à la demande. Cours théoriques assurés par Claude CIVINS, toujours sous la responsabilité de nos deux instructeurs. Je voudrais remercier une nouvelle fois Claude pour son implication et sa disponibilité.

Toujours en faveur des jeunes et pour le développement de notre aviation, c'est l'organisation des stages d'été « plein ciel » en collaboration avec l'association Temps Jeunes et leurs moniteurs. Du travail pour nos deux instructeurs qui assurent tous les vols et encore pour Claude qui communique les bases essentielles de la théorie à ces jeunes stagiaires. Pour certains de ces jeunes, c'est la découverte de l'aviation et d'un domaine qui ouvre la perspective de carrières d'avenir.

Marc BALAZUC Chef Pilote, Luc et Vincent nos instructeurs, avec Claude qui organise les cours théoriques encadrent notre école de pilotage. Actuellement 20 élèves (9 jeunes et 11 adultes). Avec Marc Thibon Mécanicien, ils forment une équipe compétente et dynamique. Merci à Alain CHARDES qui assure aussi le suivi du site internet, la mise à jour du planning, la réalisation et la mise à jour des notices en couleur présentant les activités de notre aéro-club.

Je ne voudrais pas oublier dans mes remerciements, Neyla notre secrétaire qui a donné sa démission pour des raisons personnelles, pour tous les services rendus et Christine qui a assuré l'intérim avec une grande efficacité. Remerciements aussi à René notre trésorier, ainsi que tous les autres membres du comité de direction qui ont participé activement tout au long de l'année à la bonne marche du club.

Avec Luc PRAT et René CARDINAL le samedi 28 février, nous avons assisté à l'Assemblée Générale du CRA 22 à SAINT-PRIEST. Luc PRAT vous en dira un mot tout à l'heure, notamment sur les nouvelles radios qui vont devenir obligatoires.

A notre grande satisfaction, après des demandes répétées depuis plusieurs années auprès de la DGAC département SNIA Centre et Est chargé des travaux et de l'Equipe Spécialisée des Bases Aériennes, notre demande a été prise en considération. Les engins sont là. Travaux prévus, nivellement et compactage du 23 mars au 04 avril. Un NOTAM a été pris pour cette période (l'aérodrome est réservé aux aéronefs basés). A notre charge, le carburant pour les engins et la fourniture de terre végétale (env. 250m³) pour le nivellement des parties les plus déformées. Terre végétale fournie par l'entreprise TOURRE.

Un mot sur le nouveau bail avec le propriétaire ISAAC TOURRE en discussion actuellement. Le terrain concerné représente 8 hectares. Le nouveau bail serait signé pour 9 ans, reconductible par période de 9 ans, avec un préavis de 18 mois. Montant du loyer annuel 4.800 € indexé sur la base de l'indice du coût de la construction (loyer payé pour 2014 = 4158 €).

Mille heures de vol c'est bien, mais trop peu pour pouvoir conserver 5 avions. Comme vous avez pu le lire dans le dernier compte-rendu du comité de direction du 28 février, nos deux instructeurs, Vincent Laffont et Luc Prat, suggèrent de faire l'école de début sur PA18 jusqu'au lâcher et de passer ensuite sur CESSNA (avec tarif préférentiel pour les élèves), ceci permettant de vendre le Rallye. Aujourd'hui je souhaite recueillir votre sentiment sur cette orientation vitale pour l'avenir du club. C'est bien sûr le nouveau comité de direction qui devra prendre la décision.

Avant de passer la parole à Christine pour le bilan moral et activités de l'année 2014 je voudrais vous faire part de ma préoccupation essentielle concernant le respect de la réglementation. Les instructeurs rappelleront d'autres points que nous devons tous respecter.

Vous savez tous mon souci de conserver le meilleur fonctionnement du club et une bonne entente entre tous les membres. Ma responsabilité m'oblige à revenir, sur un point essentiel, les vols d'initiation (baptêmes de l'air). Même s'ils sont nécessaires pour l'équilibre et le fonctionnement du club, nous ne devons pas déroger et ce sous aucun prétexte aux règles fixées par le code de l'aviation civile, de même que nous devons appliquer également notre règlement intérieur.

- l'article D510-7 du code de l'aviation civile réglementant les baptêmes de l'air : « le pilote membre de l'aéroclub est autorisé à effectuer des vols locaux par le président de l'aéroclub, il doit être titulaire d'une licence de pilote privé et doit totaliser deux cents heures de vol au titre de la licence détenue, dont trente heures dans les douze derniers mois. Il doit être détenteur d'un certificat d'aptitude physique et mentale délivré depuis moins d'un an ».

- l'art 3.1 du Règlement Intérieur : « Les pilotes ne peuvent emmener comme passagers, à leur compte personnel, que des personnes bien connues par eux, parents ou amis. Dans les autres cas, les passagers devront obligatoirement se présenter au club et être pris en charge au titre des vols d'initiation ou baptêmes ».

Dans ce domaine la responsabilité personnelle du Président est engagée, car il est le seul habilité à autoriser des pilotes membres du club à effectuer ce type de vol. J'ai pu le vérifier au cours de la dernière assemblée générale du CRA 22 à laquelle j'ai assisté fin février avec Luc PRAT et René CARDINAL.

Les pilotes concernés s'engageant à respecter cette réglementation bien entendu.

En clair, refuser de faire un baptême par ce qu'il n'y a pas de pilote habilité disponible ou pour cause de mauvaise météo est la seule attitude à adopter.

Concernant les pilotes pompiers assurant cette année encore la surveillance SDIS, comme convenu, ceux-ci doivent au minimum remplir toutes les conditions d'un pilote de baptême.

Aucune tolérance ne pourra être admise, pas de pilote habilité = pas de vol !!!

Enfin une nouvelle fois, je voudrais vous recommander d'appliquer avec le plus de rigueur possible, tous les conseils, toutes les consignes de sécurité dispensés par Marc BALAZUC, nos instructeurs Luc PRAT, Vincent LAFFONT et de notre Mécanicien Marc THIBON, c'est l'intérêt de tous, Merci.

• **BILAN MORAL ET ACTIVITES POUR L'ANNEE 2014 présenté par Christine THIBON**

En 2014, l'effectif du club était de 98 membres (12 stagiaires de Temps Jeunes).

Durant l'année, nous avons enregistré 8 adhésions, 4 démissions et accueilli de nombreux jeunes élèves pilotes, dont 7 issus du BIA.

Rappel : lors d'une demande de démission, il convient de faire un courrier afin que votre démission soit effectivement enregistrée.

Il est également rappelé que la cotisation est annuelle et donc due pour l'année complète. Le paiement mensuel étant uniquement une facilité de paiement accordée aux membres

ACTIVITES

Nous avons effectué 1.013 heures de vol en 2014.

Les heures se répartissent ainsi :

PIPER PA 28 EF	229 heures
PIPER PA 18 ES	114 heures
JODEL MOUSQUETAIRE D 140 BV	180 heures
CESSNA 172 UL	306 heures
RALLYE MS 880 IV	184 heures

ECOLE DE PILOTAGE / FORMATION

Notre école de pilotage a connu une grande activité cette année, avec 2 instructeurs pour la formation en vol assurée par Luc PRAT et Vincent LAFFONT et l'aide de Claude CIVINS pour la théorie, le tout avec le concours de Marc BALAZUC.

Les cours théoriques ont été très suivis par les jeunes en formation du BIA. Débutants en octobre, ils ont lieu le samedi et permettent à tous de préparer BIA et PPL.

Merci à Luc, Vincent, Claude et Marc qui tout au long de l'année ne relâchent pas leurs efforts pour satisfaire les élèves du club.

Les 2 instructeurs, Vincent Laffont et Luc Prat, suggèrent de faire l'école de début sur PA18 jusqu'au lâcher et de passer ensuite sur le CESSNA (avec tarif préférentiel pour les élèves), ceci permettant d'envisager vendre le Rallye.

Luc a effectué 315 heures d'instruction.

Vincent a effectué 97 heures d'instruction.

Notre école a donc enregistré au total 412 heures de vol en 2014.

Ce qui se traduit par :

Lâchers : Rémi TUFFET, Andy JASMIN, Florian PICHON,

BB : Guillaume SARRUT

PPL : Jean-Philippe CAILLARD, Geert VAN LIEROP

PPL théorique : 2 et BB théorique : 3

Les bourses FFA ont récompensé les efforts de : 3 élèves

Tous nos encouragements et félicitations à tous.

Cette année, deux équipes de 12 jeunes nous ont rendu visite pour leur stage d'été organisé par l'Association Temps Jeunes. La première équipe du 6 au 17 juillet et la deuxième équipe du 19 au 30 juillet.

ANIMATION ET SAISON D'ETE

Comme chaque année, administratifs et pilotes de baptêmes ont accueilli les vacanciers dans la bonne humeur. Grâce à la vigilance de tous, les vols d'initiation se sont déroulés sans incidents. On note une baisse significative des vols d'initiation \approx (-25%) par rapport à la saison 2013.

Comme chaque année notre publicité était présente dans les Offices du Tourisme de RUOMS et de VALLON. La situation économique et la concurrence de tous types d'activités dans le secteur peut expliquer en partie cette baisse. Une analyse plus complète et des réflexions seront conduites dans la période qui nous sépare de la prochaine saison.

Un grand merci aux pilotes et administratifs qui ont assuré les permanences juillet-août.

Petit rappel encore des conditions strictes que nous appliquons pour être pilote de baptêmes : 200 heures de vol après l'obtention du brevet et 30 heures de vol dans les 12 mois précédant le vol d'initiation.

- Journées portes ouvertes des 12 et 13 avril :

Affiches et presse locale nous ont amenés quelques visiteurs pendant ces deux jours. Visite du Conseiller Général Laurent HUGHETTO le dimanche 13 avril.

C'est maintenant une habitude, nous avons participé aux fêtes annuelles des associations locales : le Téléthon de Labeaume et la fête du sport de Saint Alban Auriolles. La mairie de Labeaume nous a remerciés chaleureusement pour le baptême de l'air que nous avons offert à l'occasion du TELETHON.

- Méchoui:

Bonne ambiance comme toujours au méchoui du samedi 19 juillet en soirée, organisé de main de maîtres par quelques membres disponibles et compétents, Bernard LACOSTE aux fourneaux et Emile CONSTANT à la rôtissoire avec des assistants Alain CHARDES, Gilles SAGNAL, aidés par toutes les bonnes volontés qui font la réussite de cette soirée.

Un grand merci pour leurs talents si gentiment mis à la disposition du club.

- Repas de fin de saison:

Et pour dire merci à tous les participants à la saison estivale, qu'ils soient pilotes de baptêmes ou administratifs, l'aéroclub a organisé un repas le samedi 04 Octobre.

Une réunion de concertation pour la bonne utilisation du terrain d'Aubenas a eu lieu le 11 Juin à l'initiative du Club d'Aubenas. En effet, depuis le printemps de nouvelles activités aéronautiques (paras, planeurs) ont lieu sur le terrain d'Aubenas en plus des activités plus anciennes. Pour une bonne cohabitation et pour la sécurité de tous, il convient de respecter certaines règles de bon sens, et déjà en pratique sur de nombreux terrains.

Résumé de la réunion:

Lors des largages paras (annoncés à la radio FRÉQ: 119,85) pas de survol du terrain, pas d'atterrissage, pas de décollage, pas de voltige.

TdP : 1900 ft, respectez en scrupuleusement l'altitude, écoutez les autres trafics

Une arrivée verticale doit se faire si aucun mouvement n'est en cours à 2400 ft

Prenez tous l'habitude d'écouter la fréquence bien avant la verticale.

Et bien sûr, si les paras sont prêts à sauter, restez éloignés du terrain.

Pour se déplacer à pied sur le terrain il est recommandé de mettre un gilet jaune (comme ceux obligatoires dans les voitures), vous serez plus visible par les pilotes aux commandes.

Le bon sens s'impose.

Paul ABEILLON, René Cardinal, Luc PRAT ont participé à l'Assemblée générale du CRA 22 à Lyon le samedi **28 février 2015** à Lyon.

ADMINISTRATION

- Démission Neyla HAMELLE de son poste de secrétaire. N'étant plus suffisamment disponible pour assurer ses fonctions de secrétaire du Club, Neyla a présenté sa démission au Président. Jusqu'à ce jour, Christine THIBON (secrétaire adjointe) la remplace à ce poste. Mais n'ayant plus de licence de pilote ni de licence FFA, elle ne peut statutairement être membre du club. De ce fait son poste au sein du comité de direction se libère. Elle officie jusqu'à l'AG. Le règlement intérieur du club, art 2.5, précise que le conjoint non pilote d'un membre actif pilote peut être coopté par le comité de direction pour venir en aide des membres du bureau. Le Comité de Direction se prononcera sur ce point lors de la première réunion de constitution après l'Assemblée Générale.

- Petit rappel des statuts et du règlement intérieur:

Art 9 des statuts

‘L'association est administrée par un comité directeur composé de 6 membres au moins et 15 au plus, et membres actifs depuis au moins six mois ‘.

Art 12 des statuts: concernant l'Assemblée Générale "elle comprend les membres actifs à jour de leur cotisation, titulaires d'une licence fédérale en cours de validité".

Seuls les membres actifs à jour de leur cotisation et titulaires de leur licence F.F.A. peuvent voter le jour de l'Assemblée Générale. Ne peuvent être élus au comité de direction, que les membres actifs depuis au moins six mois.

Sont renouvelables cette année: Paul ABEILLON, Pierre BERTRAND, Alain CHARDES, Bernard LACOSTE.

4 postes de libèrent : celui de Neyla démissionnaire, de Christine Thibon, Jacques Humbert et Charly Lenglet ne remplissent plus les critères : pas de licence FFA.

- Les licences FFA sont obligatoires pour voler sur les avions de l'ACA. A ce jour, nous avons enregistré 65 licences FFA élèves ou pilotes.

Pour les retardataires, nous vous invitons à régulariser votre situation au plus tôt, si vous souhaitez voler.

- Le nouveau bail de location du terrain ISAAC-TOURRE Le président a pris contact avec un conseil juridique. Il lui a été confié la gestion de ce dossier qui engage l'avenir du Club. Il représente le Club dans les négociations avec l'huissier représentant les intérêts du propriétaire du terrain. Une réunion entre ce juriste et des membres du comité a été organisée pour mettre au point les termes du bail préalablement à son intervention auprès de l'huissier représentant le propriétaire.

Suite à l'action de notre conseil juridique, les clauses du nouveau bail proposées par l'huissier qui représente le bailleur se rapprochent de notre demande initiale. Un plan, des installations et emprises des servitudes aéronautiques sera annexé au bail. Il reste quelques détails à régler, mais nous sommes sur la bonne voie.

INFRASTRUCTURE PISTE - AMENAGEMENTS DIVERS

- Journée de travail du 24 mai : Ramassage de pierres sur différentes parties de la piste, entretien des abords, élagages, débroussaillage, nettoyage des hangars, du Club House, peinture clôture, etc.
- Station carburant : mise en conformité selon rapport APAVE commandée à ARDECHE ELEC coût 1470 € TTC et contrat de maintenance volucompteur, pompe, filtres etc. à ROCHETTE ASSISTANCE pour une visite annuelle coût 460 € TTC
- Fuite d'eau : On a constaté une importante fuite d'eau sur la conduite d'alimentation d'eau potable (après compteur) 500m3 au lieu des 34 m3 habituels. Le président a demandé un dégrèvement à la SAUR, il a été accordé pour 238 m3. Après la réparation d'urgence effectuée et vu l'état de la conduite existante, le président propose dans un premier temps de la refaire à neuf jusqu'en limite de bordure Nord du terrain (bordure du chemin communal) soit environ 300 mètres. (devis demandé à Yannick LAVIE) Le compteur se trouve encore plus loin et la suite de la conduite passe dans d'autres propriétés. Une meilleure solution consisterait à rapprocher le compteur, demande que nous avons faite auprès de la mairie de Labeaume, transmise à la SAUR pour déplacer le compteur en limite de "notre" propriété. Pas de réponse à ce jour.

- Inondations: Suite aux inondations des locaux (club-house) et de la piste - crue de Labeaume dans la nuit du jeudi 16 au vendredi 17 octobre - des dégâts importants ont été constatés. Les locaux ont été nettoyés et la piste dégagée dans l'après-midi du vendredi grâce à l'efficacité de tous les membres qui ont pu se rendre disponibles, un grand merci à tous. Yannick LAVIE, membre du Club, a procédé à une remise en état sommaire du chemin d'accès et du parking.

Remerciements à tous ceux qui en fonction de leurs disponibilités et de leurs compétences, interviennent lorsque cela est nécessaire, tout au long de l'année pour des réparations diverses : plomberie, tonte de la piste, entretien des bâtiments.

- Travaux sur la piste:
Après des demandes répétées depuis plusieurs années auprès de la DGAC, "département SNIA Centre et Est", chargé des travaux et de l'Equipe Spécialisée des Bases Aériennes, notre demande a été prise en considération. Le responsable des travaux est venu sur place faire un diagnostic de l'état de la piste. Il est prévu une intervention (nivellement et compactage), durée des travaux 15 jours environ. A notre charge, le carburant pour les engins et la fourniture de terre végétale (env. 250m3) pour le nivellement des parties les plus déformées.

COTISATIONS ET TARIF DES HEURES DE VOL

En rappel les cotisations et tarifs en vigueur en 2014 que nous proposons de maintenir en 2015, et ce grâce au prix du carburant pratiqué par notre fournisseur actuel.

La cotisation est de 204 € pour 12 mois, soit 17 € par mois. Le demi-tarif appliqué aux membres de moins de 25 ans.

Les tarifs des heures de vol sont maintenus et récapitulés dans le tableau suivant :

AVIONS	PRIX HORAIRE EN SOLO	PRIX HORAIRE AVEC INSTRUCTEUR
RALLYE MS 880 IV	87,00 €	102,00 €
PIPER PA 18 ES	96,00 €	111,00 €
PIPER PA 28 EF	126,00 €	141,00 €
CESSNA 172 CL	117,00 €	132,00 €
JODEL D140 BV	126,00 €	141,00 €

Tarifs des baptêmes de l'air en vigueur

NOMBRE DE PASSAGERS	PRIX TOTAL
1	110,00 €
2	130,00 €
3	150,00 €
4	160,00 €

ENTRETIEN DU PARC AVIONS

Marc THIBON a assuré toutes les 50 heures des avions du club. Merci .

CESSNA UL :

pour l'instant, par rapport à ce qui avait été prévu: seuls les rails des sièges + roulettes qui étaient hors côte ont été changés (3000€); l'atelier avait fait une estimation pour le remplacement de tout l'ensemble (9000€ env.) Standby

Mousquetaire BV:

Durant la saison d'été une magnéto et la jauge d'essence ont été remplacées.

Visite 2000h/6ans, en plus des travaux programmés, le tableau de bord a été changé, la facture s'élève à 30.586 € TTC. Quelques détails techniques sont à revoir. La révision du pot silencieux "CHABORD" chaque 400h représente un coût élevé : 1000 € env.

PA28 EF : trappe d'huile perdue, on a pu se dépanner avec une pièce d'occasion achetée à un Aéro-club voisin pour 150 €. Phare à vérifier, l'hélice sera contrôlée lors du changement du moteur (quelques impacts). Des devis pour changer le moteur vont être demandés prochainement. Des traces de corrosion sont apparues sur la dérive : on va demander à l'atelier qui avait fait la peinture et le traitement anti corrosion de vérifier et procéder aux retouches nécessaires dans le meilleur délai.

Rallye IV : 2 cylindres ont été changés (1000€). Le pot d'échappement a été remplacé. La a été cassée lors de la visite nocturne de personnes peu délicates. On a pu remplacer l'ensemble par celle de notre ancien Rallye CL que nous avons conservé pour pièces de rechange.

PA18 EF: Problème sur la radio à résoudre

Potentiels moteurs au 31 décembre 2014 :

AVIONS	Potentiel restant (en heures)
RALLYE MS 880 IV	1341.00
PIPER PA 18 ES	1400.00
PIPER PA 28 EF	En prolongation depuis 268 heures (maxi 400 heures)
CESSNA 172 CL	751.00
JODEL D140 BV	981.00

Prolongation possible de 20% du potentiel total soit 400 heures maxi par période de 100 heures c'est le cas du PA 28.

ASSURANCES AVION

Les appareils sont assurés jusqu'au 4 avril 2015

AVIONS	VALEUR ASSUREE (dommages au corps de l'aéronef)	Responsabilité civile (garantie maxi par sinistre)
RALLYE MS 880 IV	25.000 €	3.000.000 €
PIPER PA 18 ES	40.000 €	2.400.000 €
PIPER PA 28 EF	50.000 €	12.000.000 €
CESSNA 172 UL	40.000 €	12.000.000 €
JODEL D140 BV	72.000 €	5.100.000 €

Sur ces bases, la prime totale pour la période du 05 avril 2015 au 04 avril 2016 serait de 13.417,96 €

INFORMATIONS DIVERSES

- Nous avons subi une visite nocturne des hangars, et des actes de vandalisme ont été commis : casse de la verrière du Rallye, vol de 3 casques pour les passagers (baptêmes) et les balises des avions. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie, mais il faut aussi signaler le vol de balises auprès du CNES (organisme où les balises sont enregistrées et répertoriées), Marc THIBON a fait le nécessaire.

Présenté à l'approbation de l'assemblée par le Président, le bilan moral est approuvé à l'unanimité par un vote à main levée.

- **BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2014 présenté par René CARDINAL**

Pour 2014, les dépenses s'élèvent à 145 153,54 € et les recettes à 159 226,44 € soit un solde positif de 14 072,90 €.

Les dépenses les plus importantes sont :

- les fournitures et entretien des avions : 29 705,22 €
- le carburant : 55 699,87 €
- les assurances : 17 081,68 €
- la location et l'entretien du terrain, des locaux et du matériel : 12 413,12 €
- licences FFA : 5 645,00 €

En ce qui concerne les recettes les plus importantes, elles se détaillent de la manière suivante :

- cotisations : 17 059,50 €
- vols adhérents : 83 086,58 €
- vols initiation : 37 405,00 €
- subventions : 500,00 €

Remarque : au 31/12/2014 le stock de carburant était valorisé à 8 770,40 €

Après la présentation du bilan, le Président passe la parole à François GABON commissaire aux comptes. Celui-ci après avoir examiné tous les éléments comptables souligne le coût élevé du poste 'télécom' et l'excellent travail de René CARDINAL pour la parfaite tenue des comptes, dont tous les détails sont consultables à l'Aéro-Club.

Présenté à l'approbation de l'assemblée par le Président, le bilan financier est approuvé par un vote à main levée (à noter une abstention).

• **QUESTIONS DIVERSES**

Pas de question inscrite à l'ordre du jour.

A sa demande, la parole est donnée à Jean-Philippe CAILLARD qui suggère une meilleure présentation, au niveau des panneaux qui annoncent les activités de l'aéro-club.

Une demande d'explication concernant la différence du coût des assurances entre le chiffre annoncé par Christine THIBON et le chiffre annoncé dans le bilan. Le chiffre annoncé par Christine ne concerne que l'assurance des avions alors que le chiffre annoncé dans le bilan totalise toutes les assurances de l'aéro-club.

• **INTERVENTION de Luc PRAT instructeur**

Le 28 février s'est tenue l'Assemblée Générale du CRA 22 à Lyon.

La principale information concerne l'obligation d'équipement radio en 8.33 avant le 31 décembre 2017, faute de quoi les avions non équipés seront cloués au sol le 1^{er} janvier 2018.

Au sujet des radios et de leur utilisation, j'ai constaté que certains pilotes qui utilisent plusieurs types d'avions ont du mal à maîtriser divers équipements et signalent des dysfonctionnements alors que ceux-ci fonctionnent parfaitement, principalement les radios, boîtes de mélange, intercom, grésillements dans les casques etc...

N'hésitez pas à demander un complément de formation à un instructeur.

L'aéroclub possède des avions à trains classiques et tricycles, une formation aux différences est nécessaire. Si un pilote n'a pas volé sur l'un ou l'autre des types d'avions depuis 2 mois il doit en parler à un instructeur, 3 mois il doit faire un vol de contrôle avec un FI.

Bilan carburant et responsabilité du CDB

Rappel : Le règlement intérieur impose un minimum de carburant de 25 L à l'atterrissage.

Il est de responsabilité du CDB de s'assurer de la quantité de carburant embarqué pour respecter cette règle.

Il faut savoir que sur nos avions légers en général les jauges carburant ne sont pas fiables, il convient donc de s'assurer par tous les moyens de la quantité de carburant restant : contrôle visuel, carnet de route etc. (attention aux risques d'erreur dans les quantités notées ou les vols oubliés d'être marqués sur le carnet de route).

Piper PA 18 : conso +/- 30L/H, niveau visible à l'intérieur de la cabine, attention la bille de droite peut rester coincée en position haute. Décollage et atterrissage sur réservoir de gauche, la nourrice située sous le tableau de bord permet une alimentation du carburateur, ce n'est pas le cas de la nourrice du réservoir de droite qui est située derrière le siège arrière et ne permet pas l'alimentation du carburateur si le réservoir est à moitié (risque de désamorçage en montée initiale).

Rallye MS 880 : conso +/- 22L/H . Si le niveau n'est pas visible il en reste moins de la moitié donc : faire le plein = 96 L = environ 4 h d'autonomie (donc 3 h de vol pour respecter les 25 L de réserve) Changement de réservoir toutes les ½ heures.

Cessna 172 : conso +/- 32L/H , une jauge a été faite et permet de connaître la quantité exacte embarquée (15 L sont inutilisables donc prévoir à l'arrivée 25 + 15 = 40L)

Piper PA 28 : conso +/- 36L/H contrôle visuel possible mais la quantité restante est difficile à évaluer.

Le niveau à la languette est de 64 L par réservoir, le plein complet 2x91L utilisables donc 182 L – 25 L = 157 L donc 4 h 20 maxi à 2450 RPM.

Mousquetaire D140 : conso +/- 36L/H

Quantité difficile à déterminer – garder une réserve dans le réservoir arrière – et en fonction du vol projeté embarquer le carburant nécessaire + 25 L.

Pour tous les avions les consommations sont données à titre indicatif pour un régime de 2450 RPM (compter +/- 5 L pour 100 RPM supplémentaires)

Le CDB doit s'assurer de la consommation de son avion sur le manuel de vol au régime auquel il compte l'exploiter.

Bons vols à tous

- **INTERVENTION du chef pilote Marc BALAZUC**

I / RENOUELEMENT DE LICENCE PROROGATION :

- 1) Dans les 12 mois précédents l'expiration, il faut avoir effectué 12h de vol dont 6h comme commandant de bord.
- 2) Avoir effectué un vol de 1h avec un instructeur.
- 3) 12 décollages et 12 atterrissages ; SINON après la date d'expiration de la validité, il faudra effectuer un vol de renouvellement avec un FE.

VISITE MEDICALE, VALIDITES :

Moins de 40 ans 5 ans

Plus de 40 ans 2 ans

Plus de 50 ans 1 an

Après avoir renouvelé le médical ou le STEP, ou les deux en même temps, prière de les communiquer le plus rapidement possible pour mettre à jour le tableau des pilotes.

RESERVATION D'UN AVION :

Après accord de l'instructeur, pour les élèves pilotes, prévenir le chef pilote tél : 06 80 84 72 97

TENUE DES DOCUMENTS :

Ecrire lisiblement, les carnets de route sont relevés par moi-même et ensuite pour les unités d'entretien de Romans et Montpellier. Inutile de mentionner un petit « L » ou « H » pour indiquer qu'il s'agit de litres ou d'heures. Mêmes précautions pour la planche de vol dans les avions.

II / AVITAILLEMENT – UTILISATION DE LA STATION :

- * Pas de passagers à bord pendant le remplissage des réservoirs.
- * Pas de fumeurs ni d'utilisation de téléphone portable à proximité.
- * Ne pas laisser l'avion en stationnement près des pompes une fois le plein effectué.
- * Pousser l'avion à la main pour une mise en route éloignée, l'arrière dirigé en dehors de la station, risque d'envoi de sable, feuilles etc.

AVITAILLEMENT CESSNA & MOUSQUETAIRE

** CESSNA : Mettre le pistolet sur la planchette prévue à la station ; le bec à la 2ème encoche, le déclenchement de l'arrêt indique les 75 litres à ne pas dépasser pour les vols locaux et les tours de pistes. Pour vérifier les niveaux dans les réservoirs, une planchette graduée se trouve dans la pochette de l'avion.

** MOUSQUETAIRE : Eviter de forcer le pistolet sur le col de remplissage, tenir le tuyau en hauteur pour cela on peut utiliser l'escabeau. Pour cet avion, faire le plein des 2 réservoirs de capot, quelques litres à l'arrière sont les bienvenus.

** PA-18 PA-28 RALLYE : Facilité visuelle de vérifier la quantité embarquée.

III / PORTES DES HANGARS :

A manœuvrer avec précaution, lentement, éviter de faire taper les modules, risque de déraillement.

ENTREES ET SORTIE DES AVIONS :

Les hangars étant toujours trop petits, méfiance dans les manœuvres ; les petits dégâts coûtent souvent très cher.

L'AVION RENTRE LE SOIR :

S'assurer que les contacts sont bien TOUS coupés.

RISQUES ENCOURUS :

Contact magnéto OUBLIE : Risque d'un retour d'hélice « DANGER »

Contact batterie OUBLIE : Après 24 heures, batterie à plat, Avion immobilisé, Décapotage, Sortie de la batterie, Mise en charge, Remontage et Capotage ;

Des vols manqués, du travail en plus pour l'atelier, affaiblissement de la batterie. Marc THIBON, chargé de l'entretien a déjà suffisamment de travail, essayons de lui éviter cela.

IV / TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA PISTE :

Ces travaux commenceront le lundi 23 mars 2015 à 12 heures et dureront jusqu'au samedi 4 avril 2015, un NOTAM a été déposé.

Pour que le résultat soit très bon, nous devons y participer en roulant sur les parties vertes restantes et en décollant ou atterrissant dans les parties droites ou gauches de la piste d'envol afin d'éviter les lieux d'épandage de la terre.

UTILISATION POUR NOTRE AERO-CLUB : Chantier ouvert de 8h30 à midi et de 1h30 à 17h30 du lundi au vendredi midi Aéro-club libre le week-end du vendredi après midi au lundi matin.

INSTALLATION DU PERSONNEL DGAC : Sur le parking, les engins sur l'aérodrome vers les hangars ; mise en eau du bloc sanitaire et éclairage des caravanes effectué par Robert MOINE le jour de leur arrivée. Merci ROBERT.

- **INTERVENTION de Claude CIVINS**

Claude rappelle sa disponibilité pour les cours théoriques BB et PPL et ce pour les élèves de tous âges. Une première proposition, le mercredi après-midi de 16h30 à 19h00 au club.

Contacteur Claude tél. 06 12 52 23 18 / mail civins.claude@orange.fr

- **INTERVENTION du mécanicien Marc THIBON**

Marc THIBON résume son action tout au long de l'année et rappelle l'essentiel de ses interventions faites en accord et sous la responsabilité de nos unités d'entretien.

- **ELECTIONS DES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION.**

Le Président rappelle que selon nos statuts, le comité de direction doit être composé au minimum de 6 membres, le maximum étant de 15 membres élus, renouvelables tous les trois ans.

Quatre membres du bureau sont renouvelables cette année, il s'agit de Paul ABEILLON, Pierre BERTRAND, Alain CHARDES, Bernard LACOSTE. Tous renouvellent leur candidature et se représentent pour une nouvelle période de 3 ans.

Quatre postes de libèrent : celui de Neyla HAMELLE démissionnaire, de Christine Thibon, Jacques Humbert et Charly LENGLET qui ne remplissent plus les critères. Remerciements à tous les membres sortants pour leur implication et tous les services rendus au club.

Trois membres ont fait acte de candidature : Gilles SAGNAL, Yannick LAVIE, Marisca VAN AARSEN.

Le Président propose de procéder à l'élection à main levée, s'il n'y pas d'opposition. Pas d'opposition, donc le Président soumet au vote les candidatures des 4 membres renouvelables soit : Paul ABEILLON, Pierre BERTRAND, Alain CHARDES, Bernard LACOSTE et des 3 membres qui ont fait acte de candidature soit : Gilles SAGNAL, Yannick LAVIE, Marisca VAN AARSEN.

Election à l'unanimité des candidats présentés. Le président remercie l'assemblée et rappelle les noms des autres membres qui composent le comité ; Vincent LAFFONT, Emile CONSTANT, René CARDINAL, Daniel GUIGON, Edmond GAYRAL, Claude CIVINS, Quentin BONHOMME.

Le Président rappelle que tous les membres du comité de direction seront convoqués pour une première réunion avec comme ordre du jour l'élection d'un nouveau bureau directeur et les premières orientations de la nouvelle équipe.

Parole aux invités:

Pierre PESCHIER, Maire de VALLON PONT D'ARC dit toute sa satisfaction de constater la bonne santé et la vitalité de l'aéro-club. Nos avions qui survolent VALLON, lui rappellent son passé de membre du club et regrette que ses occupations ne lui aient pas permis de poursuivre son parcours de pilote.

Bruno LAURENT, premier adjoint de RUOMS se dit heureux de l'invitation et de découvrir l'aéro-club, un sport qu'il ne connaissait pas. Impressionné par toutes les activités et en particulier de l'école de pilotage et de l'action en faveur des jeunes.

Le Président lève la séance à 18h00 heures, remercie une nouvelle fois toute l'assemblée et invite au verre de l'amitié.

COMITE DE DIRECTION DU 11 AVRIL 2015

Suite à l'Assemblée Générale du 21 mars 2015 les membres du conseil d'administration convoqués pour le premier conseil du comité d'administration se sont réunis le samedi 11 avril à 16h00.

Présents : Paul ABEILLON, Pierre BERTRAND, Claude CIVINS, Emile CONSTANT, Daniel GUIGON, Vincent LAFFONT, Yannick LAVIE.

Excusés ayant donné pouvoir : René CARDINAL, Alain CHARDES, Edmond GAYRAL, Bernard LACOSTE, Marisca VAN AARSEN.

Absents : Quentin BONHOMME, Gilles SAGNAL.

Claude CIVINS doyen d'âge du Comité de Direction, préside la séance pour l'élection du Président. Il demande à tous les membres présents s'il y a des candidats au poste de Président. Paul ABEILLON se propose pour continuer cette responsabilité. Proposition soumise au vote par le président de séance, Paul ABEILLON est élu à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le président Paul ABEILLON remercie tous les membres présents pour leur confiance et propose ensuite la composition du bureau directeur suivante :

- Vice-président : Daniel GUIGON
- Vice-président d'honneur : Jacques HUMBERT
- Trésorier : Pierre BERTRAND
- Trésorier-adjoint : René CARDINAL
- Secrétaire : Marisca VAN AARSEN
- Secrétaire-adjointe : Christine THIBON (cooptée)

Soumise au vote poste par poste, chaque membre est élu à l'unanimité et Christine THIBON est cooptée à l'unanimité (article 2.5 du règlement intérieur)

Ont été évoqués ensuite les grandes orientations de la nouvelle équipe :

Souhait de tous les membres présents de revoir la répartition des responsabilités ; de Marc BALAZUC, des instructeurs, des pilotes de baptêmes, des pilotes pompiers. Partage des tâches en fonction des compétences, des disponibilités de chacun et ce pour tous les membres du comité sera bien à l'ordre du jour du prochain comité de direction (gestion de l'essence, gestion du bar, entretien de la piste et des bâtiments). Volonté de poursuivre les formations BIA, les actions en direction des jeunes et les cours théoriques pour tous. De même conserver une bonne communication au moyen de notre site internet, par nos documents d'information et par nos relations avec les offices du tourisme.

Egalement à l'ordre du jour du prochain comité de direction : Relecture du bail avant signature, avancement sur la composition du parc avion, travaux au club house. Entre temps demande sera faite au fournisseur de venir nous présenter l'équipement informatique de gestion des avions.

Le président Paul ABEILLON lève la séance à 17h30